

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**MAIRIE de BEURLAY**

~~~~~

**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Du 11 avril 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le onze avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de BEURLAY, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Gérard GANDAUBER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de la convocation du Conseil Municipal : 01 avril 2019

**Etaient présents :** GANDAUBER Gérard, MACAUD Olivier, DALAIS Gaëlle, BERTON René, JARRIGE Christelle, DUMAS PREVOS Michelle, ANDRÉ Liliane, MOUHÉ Annick, ROULIN Carolle, LABBEY Magali, LEVEILLÉ Serge.

**Pouvoirs :** DOAN VAN Danièle a donné pouvoir à MACAUD Olivier, GESLOT Mathieu a donné pouvoir à BERTON René.

**Absent excusé :** MONCEAU Stéphane

**Absent :** MATHIEU Philippe

Monsieur Olivier MACAUD a été élu secrétaire de séance.

**ORDRE DU JOUR :**

- Vote du compte Administratif 2018
- Vote du Compte de Gestion
- Vote des subventions
- Vote des taux
- Vote du Budget primitif 2019
- Questions diverses

Le précédent procès-verbal est adopté à l'unanimité.

**Vote du compte administratif et compte de gestion**

Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint fait la présentation du compte administratif et du compte de gestion 2018 de la commune. La commune réalise un excédent de 170 249.03 €.

Après avoir entendu le conseil Municipal a adopté à l'unanimité des membres présents toutes les recettes et dépenses.

**Vote des subventions communales 2019**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des voix, décide de verser les sommes suivantes selon les critères établis en commission associations en 2014 à l'article 6574 aux associations dénommées ci-dessous :

- ACCA (chasse) 100 €
- Association de Jumelage : 100 €
- Association du Moulin : 200 €
- Anciens combattants : 100 €
- VOVINAM VIET VO DAO : 100 €
- FOOTBALL CLUB Beurlaisien : 300 €
- MAEVA SONG : 500 €
- Ligue nationale cancer : 50 €
- Secours catholique : 50 €
- SOL CAMPO : 50 €

Deux nouvelles associations se sont créées sur la commune :

- Association MUSCATO : 100 €
- Association Un sourire en chocolat : 100 €

Le Club Liberty et le Comité des Fêtes ne sollicitent pas de subvention.

Vote : tous pour

### **Vote des taux**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de ne pas augmenter les taux d'impositions pour 2019 :

Taxe d'habitation : 9.99 %

Foncier bâti : 16.81 %

Foncier non bâti : 53.59 %

### **BUDGETS COMMUNE 2019**

#### **Section de fonctionnement**

Dépenses : 752 404.03 €

Recettes : 752 404.03 €

#### **Section investissement**

Dépenses : 964 406.68 €

Recettes : 964 406.68 €

La section investissement comprend plusieurs programmes :

- Voirie, achat terrain, achat matériel école cantine et mairie, projet nouvelle mairie etc...

Après en avoir délibéré le conseil municipal a adopté à l'unanimité des membres présents le vote du budget primitif.

### **Questions diverses**

Le planning pour le bureau des Élections Européennes est presque complet, le tableau va être distribué.

M. le Maire précise au Conseil Municipal qu'une famille de Saint Sulpice d'Arnoult a fait une demande d'inscription, pour valider l'inscription j'attends de recevoir l'accord de la Mairie de Saint Sulpice d'Arnoult.

M. MANDON a déposé en mairie une demande de changement d'adresse, sa nouvelle adresse sera 5 rue du jardin au lieu de 7 rue des Fâvres.

M. le Maire fait part au Conseil Municipal de la dissolution du CCAS au 01 mai 2019.

Il y a eu beaucoup d'abus sur le ramassage des encombrants, les cartons n'ont pas été ramassés volontairement. Doit-on continuer ce service tel quel, et qui devient une charge pour la commune ? Une réglementation va être mise en place.

### **Tour de table**

#### **Olivier MACAUD**

- Sur la demande de Danièle DOAN VAN peut-on recevoir un mail concernant les décès qui ont lieu sur la commune.

#### **Carolle ROULIN**

- Demande que son adresse mail soit changée.

#### **Christelle JARRIGE**

- J'ai participé à une formation de l'Association des Maires sur Les Élus et les réseaux sociaux à Saintes, la formation était très enrichissante. 7 % des communes ont un Facebook. Le droit à la formation est financé par le DIF. Chaque élu a droit à un nombre d'heures par mandat c'est dommage de ne pas en profiter.

Les formations sont envoyées régulièrement en Mairie.

#### **Gaëlle DALAIS**

- Des dessins ont été réalisés par les enfants de l'école sur le thème Tolérance et vivre ensemble, 3 dessins ont été sélectionnés. Le secteur Jeunesse de Saint-Porchaire va reproduire les dessins sous le préau de l'école pendant les vacances d'avril et les enfants de la garderie vont également participer.

A la rentrée 2019-2020 il n'y aura pas de fermeture de classe.

#### **Michelle DUMAS PREVOS**

- Plusieurs habitants de la rue de Pont l'Abbé se plaignent du bruit à l'air de jeux.

#### **Gérard GANDAUBER**

- Le syndicat des eaux devient Eau 17.
- La commune va acquérir le terrain de M. et Mme PEUSCET Impasse de la poste.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demande la parole, la séance est levée à 23h30.